



LE 29 AVRIL 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 29 avril 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint
M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur Pierre Renaud invite M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme à répondre aux questions et à apporter des précisions, s'il y a lieu pour chacun des projets de règlement faisant l'objet de la présente consultation publique.

Règlement 1244

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1244 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour autoriser dans le type de milieu suivant « TYPE DE MILIEU 1 – RÉSIDENTIEL », sous certaines conditions, les enseignes commerciales pour les immeubles dont l'usage principal est autre que résidentiel.

Règlement 1245

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1245 modifiant le règlement numéro 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour :

- Modifier l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation »;
- Modifier l'article 116 relativement aux critères d'évaluation relatifs à l'éclairage d'une enseigne afin de préciser le type d'éclairage autorisé pour une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation », soit un éclairage par réflexion.

Aucune personne n'était présente.

L'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 35 et Monsieur St-Pierre quitte la séance.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 19 h 36

8961-290419 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

8962-290419 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

8963-290419 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1244

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1244 le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le *Règlement 1244 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour autoriser dans le type de milieu suivant « TYPE DE MILIEU 1 – RÉSIDENTIEL », sous certaines conditions, les enseignes commerciales pour les immeubles dont l'usage principal est autre que résidentiel.*

8964-290419 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1245**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1245 le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement 1245 modifiant le règlement numéro 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour :

- Modifier l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation »;
- Modifier l'article 116 relativement aux critères d'évaluation relatifs à l'éclairage d'une enseigne afin de préciser le type d'éclairage autorisé pour une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation », soit un éclairage par réflexion.

8965-290419 **MANDAT À WSP – CHEMIN DE FER CHARLEVOIX**

ATTENDU que la Ville projette faire des travaux d'infrastructures des rues Ste-Marguerite et Industrielle;

ATTENDU la traverse de chemin de fer, propriété de Chemin de fer Charlevoix;

ATTENDU que la firme WSP est la firme d'ingénieurs mandatée par Chemin de fer Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accepter de payer à la firme WSP les coûts suivants tels que spécifiés à l'offre de services du 1^{er} avril 2019 :

- a) Un montant de 1 170 \$ plus les taxes applicables représentant les frais d'administration et la préparation d'un contrat (non remboursable);
- b) Un montant de 1 250 \$ plus les taxes applicables représentant les frais d'ingénierie (non remboursable);
- c) Les frais d'un signaleur ferroviaire durant les travaux selon les coûts établis par Chemin de fer Charlevoix.

8966-290419 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES SAINTE-MARGUERITE ET INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour la réfection des infrastructures des rues Sainte-Marguerite et Industrielle;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et la firme CIMA+ les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8967-290419 **EMBAUCHE DE M. MICHEL POWERS, PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M. Michel Powers, préposé à l'accueil du centre multifonctionnel selon le salaire en vigueur à notre politique salariale.

8968-290419 **EMBAUCHE DE MME GENEVIÈVE GEOFFROY, MONITRICE DE NATATION**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'embauche de Mme Geneviève Geoffroy, monitrice de natation selon le salaire en vigueur à notre politique salariale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente.

8969-290419 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 45.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe